AR Prefecture
063-200070712-20220201-20220201_14-DE
Reçu le 28/02/2022
Publié le 28/02/2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 20220201-14**

Thiers Dore et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

| | |
|---|---|
| Conseillers en exercice : | 58 |
| Conseillers présents : | 43 |
| Suppléants ayant voix délibérantes : | 3 |
| Conseillers représentés : | 11 |
| Total votants : | 57 |

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1er FÉVRIER 2022 à 18H30**

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président
**Date de la convocation :** 25 janvier 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1er février 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**
Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Mohamed OULABBI à Catherine MAZELLIER
Ghislaine DUBIEN à Philippe CAYRE
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseillers absents excusés :** Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Serge FAYET

**Conseillers suppléants ayant voix délibérante** : Alain DESCOLS, Christophe DOS SANTOS, Marc BONNOT

**Secrétaire de séance** : Olivier CHAMBON

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

***Rapporteur : Tony BERNARD, Président***

AR Prefecture

063-200070712-20220201-20220201_14-DE
Reçu le 28/02/2022
Publié le 28/02/2022

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-59 ;
**Vu** le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
**Vu** la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 confiant à un coordonnateur les missions d'animation, de suivi et de coordination des travaux ;
**Vu** la délibération du 30 novembre 2021 du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne approuvant le principe de création d'un Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la délinquance (CISPD).

Cette instance, fixant les priorités de la lutte contre l'insécurité, est organisée en concertation avec le Procureur de la République, le Président du Conseil départemental et le Préfet, qui déterminent les membres et désignent des représentants.
Un règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement, les membres des différentes instances du CISPD (formation plénière, formation restreinte, groupe de travail opérationnel) l'échange et le partage d'information ainsi que l'évaluation des actions.
La composition du Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la délinquance (CISPD) est par la suite fixée par arrêté du président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

**Considérant** la composition de l'instance plénière du CISPD, constituée de :
- M. le Procureur de la République,
- Des représentants des services de l'Etat désignés par M. le Préfet,
- M. le Président du Conseil départemental ou son représentant,
- L'ensemble des maires des Communes membres de la Communauté de communes,
- Des représentants d'associations, organismes ou établissements confrontés aux manifestations de la délinquance œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports ou des activités économiques après accord des responsables des organismes dont ils relèvent ;

**Considérant** la nécessité de constituer une instance restreinte qui donnera lieu à l'organisation de groupes de travail thématiques.

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Approuve** la création du Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD), dans sa formation plénière ;
- **Approuve** la désignation des membres élus qui constitueront la formation plénière et restreinte telle que désignée ci-dessous :
  - Stéphane RODIER, Maire de THIERS
  - Hélène BOUDON, Adjointe au Maire de THIERS, déléguée aux affaires scolaires et éducatives
  - Sylvain HERMAN, Adjoint au Maire de THIERS, délégué au Développement Economique et à la sécurité
  - Martine MUNOZ, Adjointe au Maire de THIERS, déléguée aux affaires sociales, à la santé, à l'insertion, à l'économie sociale et solidaire et au territoire zéro chômeur de longue durée
  - David DEROSSIS, Adjoint au Maire de THIERS, délégué à l'urbanisme, à la transition écologique et l'environnement
  - Eric BOUCOURT, Conseiller Municipal d'opposition de la ville de THIERS
  - Pierre ROZE, Vice-Président de Thiers Dore et Montagne, délégué aux Services à la population
  - Olivier CHAMBON, Conseiller départemental de THIERS
  - Bernard VIGNAUD, Maire de PUY-GUILLAUME

AR Prefecture

063-200070712-20220201-20220201_14-DE
Reçu le 28/02/2022
Publié le 28/02/2022

- Christiane SAMSON, Maire de COURPIERE
- Chantal CHASSANG, Maire de La MONNERIE LE MONTEL
- Philippe CAYRE, Vice-Président de Thiers Dore et Montagne, délégué aux déchets ménagers et à la mobilité et Adjoint au Maire de Courpière

- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

| | | | |
|---|---|---|---|
| TOTAL VOTANTS : 57 | Conseillers présents : 46 | Représentés : 11 | Non-participation : |
| **TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 57** | Pour : 57 | Contre : | |
| Abstentions : | | | |

*Pour ampliation certifiée conforme,*

**Le Président,**

**Tony BERNARD**
Maire de Châteldon

COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

AR Prefecture

063-200070712-20220201-20220201_14-DE
Reçu le 28/02/2022
Publié le 28/02/2022